



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Les paroles prononcées font foi.

Conférence de presse du 2 mars 2009 concernant le « Dialogue sur l'égalité des salaires »

Une approche constructive fondée sur le partenariat social plutôt que des affrontements idéologiques

Thomas Daum, directeur, Union patronale suisse

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Le fait que l'Union patronale suisse soit partie prenante du Dialogue sur l'égalité des salaires s'inscrit dans la ligne de l'engagement dont elle a fait montre, depuis de nombreuses années, en faveur de la concrétisation de l'égalité des salaires entre femmes et hommes au sein des entreprises. Dès 1997, elle a élaboré un guide pour éviter les discriminations salariales qui a été publié (uniquement en allemand) sous le titre «Lohngleichheit gewährleisten». Les conseils destinés aux employeurs que l'on y trouve gardent toute leur portée aujourd'hui: « Les employeurs se doivent, évidemment, de soutenir les efforts tendant à la promotion des femmes dans la vie professionnelle et reconnaissent que les entreprises ont une responsabilité à cet égard » (trad.). Suivant cette ligne, nous avons, ces dernières années, axé plus nettement nos travaux sur les mesures propres à permettre de mieux concilier vie professionnelle et obligations familiales et, en particulier, étudié des solutions pour que les femmes puissent faire carrière.

Il est malheureusement de fait que les salariées du secteur privé continuent d'avoir une rémunération inférieure de 19,5% en moyenne à celle de leurs collègues masculins. C'est ce qui ressort de l'enquête sur la structure des salaires. Il serait, toutefois, erroné d'affirmer que les femmes sont victimes d'une discrimination salariale de cette ampleur puisqu'une part majeure de cet écart peut s'expliquer par les facteurs suivants : par le passé, il était plus fréquent qu'aujourd'hui que les femmes suivent des formations courtes ; en outre, elles sont moins nombreuses que les hommes à suivre des formations post-grades ; par ailleurs, les interruptions de carrière auxquelles elles consentent pour s'occuper de leurs enfants diminuent le nombre de leurs années d'expérience professionnelle ; enfin, elles travaillent souvent à temps partiel. Tous ces facteurs font qu'elles continuent d'être nettement sous représentées dans les fonctions exigeant des qualifications de haut niveau et qu'elles subissent des différences salariales qui ne sauraient être taxées de discriminatoires, puisque leurs causes échappent totalement à l'influence des employeurs. Si l'on fait abstraction de cette part de l'écart de salaire découlant de facteurs objectifs, il subsiste, à en croire les analyses des statisticiens, un écart de rémunération de 7 à 8 % entre les hommes et les femmes, écart que vise précisément à combler le projet qui vous est présenté aujourd'hui.

En lançant le « Dialogue sur l'égalité des salaires » les partenaires sociaux ont pris l'initiative, afin d'éviter la mise en place par l'Etat d'un mécanisme de contrôle qui, on le sait par expérience, serait moins en prise sur la pratique et moins souple. Nous sommes persuadés que le dialogue

sur l'égalité des salaires permettra d'aller plus vite de l'avant que les contrôles opérés par des inspectrices et des inspecteurs des salaires !

Le dialogue sur l'égalité des salaires est un projet constructif qui nous permettra de progresser vers la concrétisation de l'égalité salariale. Nous espérons que les entreprises soient aussi nombreuses que possible à s'y associer, même celles qui savent par avance que chez elles, il n'existe pas de discriminations salariales. Il est essentiel, en effet, de mettre également en évidence que les discriminations salariales ne sont pas le fait de toutes les entreprises, loin s'en faut.

La participation des entreprises au projet est facultative. Cet aspect est capital. Nous n'entendons pas contraindre les employeurs à participer au dialogue sur l'égalité des salaires, mais les convaincre des avantages que présente ce processus: d'abord, instaurer une collaboration de partenariat entre les patrons et les salariés, par le canal des organisations qui les représentent ; ensuite, permettre d'objectiver le débat sur l'égalité des salaires qui a toujours tendance à prendre une tournure passionnelle. Si les deux parties parviennent ensemble à identifier des discriminations salariales en appliquant des méthodes statistiques dont la valeur est reconnue de part et d'autre, elles auront créé le préalable qui permettra de définir des mesures concertées visant à éliminer ces discriminations.

Le lancement du projet intervient dans un contexte économique difficile, en une période où nombre d'entreprises doivent affronter des problèmes de toute autre nature. Nous entendons néanmoins démarrer le dialogue sur l'égalité des salaires. Le bilan intermédiaire qui sera établi au bout deux ans montrera s'il vaut la peine de prolonger le dialogue de deux ans.

Depuis de nombreuses années, l'Union patronale suisse soutient la promotion des femmes. Elle le fait - nous en avons la conviction - dans l'intérêt de l'ensemble des employeurs et, en définitive, de l'économie. Les femmes dont les qualifications se sont nettement accrues ces dernières années, constituent un potentiel de main d'œuvre qui revêt de plus en plus d'importance eu égard à l'évolution démographique. Il convient de tirer pleinement parti de ce potentiel en refusant que ce mouvement soit paralysé plus longtemps par des discussions idéologiques sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Nous estimons que pour venir à bout des problèmes réels qui se posent sur le plan de l'égalité salariale, il est préférable de recourir à un dialogue entre partenaires sociaux, reposant sur la participation librement consentie des entreprises plutôt que d'adopter des mesures étatiques contraignantes ou de devoir faire face à une multitude d'actions devant les tribunaux.

Contact:

Thomas Daum
Union patronale suisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich
tél. 044 421 17 31/ mobile: 079 438 06 61
E-mail: daum@arbeitgeber.ch